



**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE JETTE**

tél:02/422.31.48
fax:02/422.31.59
e-mail: sdullier@jette.irisnet.be
Commission de concertation
Votre correspondante: Suzanne DULLIER

Madame, Monsieur,

En application de l'Arrêté du 29 juin 1992, relatif aux Commissions de concertation, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion de la Commission de concertation, qui aura lieu **le vendredi 04 juillet 2014, à 09:00**, en la salle de la Commission de concertation qui se situe **au 3^e étage de l'immeuble de l'administration communale sis rue Léon Theodor n° 108 à 1090 Jette.**

ORDRE DU JOUR.

09h00: Approbation du procès-verbal de la réunion du 06.06.2014.

Demandes soumises aux mesures particulières de publicité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme:

- 1) 09:20: **J.9642 - Monsieur VAN HECKE :**
Permis d'urbanisme : la mise en conformité d'une rehausse de toiture d'un bâtiment arrière,
Avenue Firmin Lecharlier 164.
Zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) ;
Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);
Enquête publique du 12/06/2014 au 26/06/2014
- 2) 09:35: **J.9658 - Monsieur et Madame MARCEREUIL - COLASSE :**
Permis d'urbanisme : Aménagement d'une terrasse sur la toiture plate au 2e étage,
Rue Amélie Gomand 43.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Enquête publique du 12/06/2014 au 26/06/2014
- 3) 09:50: **J.9660 - Monsieur et Madame DECOODT - LOODSTEEN :**
Permis d'urbanisme : la mise en conformité de la modification d'une annexe au premier étage et de la lucarne en façade arrière ,
Rue Jules Lahaye 59.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);

Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Enquête publique du 12/06/2014 au 26/06/2014

- 4) 10:05: **J.9650 - Monsieur et Madame LOPEZ LOMBARDEO & CHANTRES :**
Permis d'urbanisme : le réaménagement d'une maison unifamiliale et la construction d'une annexe en façade arrière au rez-de-chaussée et 1er étage ,
Rue René Reniers 18.
Zone d'habitation du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Enquête publique du 12/06/2014 au 26/06/2014
- 5) 10:20: **J.9652 - Monsieur ERGEN :**
Permis d'urbanisme : la construction d'un immeuble de 10 logements et de 7 emplacements de parking,
Rue Ferdinand Lenoir 116.
Zone d'habitation, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
en zone d'espace public du quartier et de caractère résidentiel du PPAS 8.05 du quartier Albert (A.G. du 25.02.1999)
Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
Dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques)
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la limite extrême de la construction
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la hauteur de façade
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne les locaux de façade
Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la zone de cours et jardins;
Enquête publique du 12/06/2014 au 26/06/2014
- 6) 10:40: **J.9615 - Monsieur et Madame TRIOLO - VERDE :**
Permis d'urbanisme : le réaménagement des deux unités de logement, la construction d'une pergola en façade arrière et d'une terrasse au 2e étage,
Rue Bonaventure 35.
Zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);
Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur);
Enquête publique du 12/06/2014 au 26/06/2014

Demande de permis d'urbanisme déjà soumise à l'avis de la Commission de concertation le 09.05.2014:

- 7) 10:55: **J.9571 - Monsieur et Madame MILKOWSKI et TICHONIUK :**
Permis d'urbanisme : objet de la demande modifiée: l'aménagement de 2 duplex au-dessus d'un entrepôt en intérieur d'îlot et l'aménagement d'une unité supplémentaire dans le bâtiment à front de rue avec la création de lucarnes en façade avant
objet de la demande initiale: l'aménagement de 3 unités de logement au-dessus d'un entrepôt en intérieur d'îlot et l'aménagement de 2 unités supplémentaires dans le

bâtiment à front de rue.

Chaussée de Jette 574.

Zone mixte du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);

Zone d'espace public qui relie les quartiers et de caractère mixte, zone d'arrière-bâtiments et zone de cours et jardins avec construction d'annexes limitée (taux maximal d'emprise 100%) du PPAS 8.04 du quartier Albert approuvé par l'A.G. du 21.01.1999 ;

Dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

Dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

Dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne l'éclairage naturel des locaux sous les pentes de toiture

Dérogation aux prescriptions urbanistiques du PPAS en ce qui concerne la zone d'arrière-bâtiments;

Enquête publique du 13/06/2014 au 27/06/2014

Demandes soumises aux mesures particulières de publicité dans le cadre de demandes de permis d'urbanisme:

8) 11:20: J.9698 - AOP Bruxelles Ouest A.S.B.L. c/o Monsieur OPDEBEECK :

Permis d'urbanisme : l'abattage de 27 arbres,

Rue Léopold I 296.

Zone de parcs du Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS);

Application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)

Application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots);

Application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien à l'inventaire).

Enquête publique du 12/06/2014 au 26/06/2014

Le Président,

P. LEROY

N.B. : Les heures de passage sont données à titre indicatif. Veuillez tenir compte du fait que des retards éventuels peuvent survenir.

Les avis de commission de concertation seront disponibles sur le site de la commune (www.jette.irisnet.be) dans le courant de la semaine qui suit la commission.